

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 MARS 2022**

Délibération
n°2022.03.017.B

**PLIE 2022 : demande de
subvention auprès de la
Région Nouvelle-
Aquitaine**

LE DEUX MARS DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 février 2022

Secrétaire de Séance : Eric BIOJOUT

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Gérard DESAPHY à Pascal MONIER, Maud FOURRIER à Jean-Jacques FOURNIE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Isabelle MOUFFLET, Vincent YOU à Michel ANDRIEUX,

Excusé(s) : Marie-Henriette BEAUGENDRE, François ELIE, Michaël LAVILLE, Dominique PEREZ, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 MARS 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.03.017.B**

EMPLOI

Rapporteur : Monsieur BUISSON

PLIE 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi, GrandAngoulême assure la coordination du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). L'objectif du dispositif est de mettre en place des actions d'accompagnement renforcé à destination de demandeurs d'emploi en grande difficulté et de favoriser leur accès à un emploi durable. Ces actions sont cofinancées par l'agglomération et le département de la Charente en sa qualité d'organisme intermédiaire chargé de la gestion des crédits du Fonds social européen (FSE) en Charente. Le protocole d'accord du PLIE est conclu pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022.

L'agglomération assure l'animation et la coordination du PLIE sur son territoire et contribue, à ce titre, à l'orientation, la formation et l'emploi des personnes les plus vulnérables en proposant notamment :

- D'informer, conseiller et accompagner les chercheurs d'emploi pour saisir les opportunités de formation et de qualification existantes,
- D'accompagner les entreprises pour les aider à recruter,
- De coordonner les acteurs et les dispositifs locaux favorisant la réussite des parcours d'insertion initiés.

A ce titre, une subvention est sollicitée auprès de la région Nouvelle-Aquitaine afin d'inscrire la contribution du PLIE à la politique régionale en matière d'orientation, de formation et d'emploi dans le plan d'actions PLIE 2022.

Les dépenses sont constituées des salaires de l'équipe d'animation du PLIE ainsi que des coûts d'accès à la base de données Viesion. Ces dépenses prévisionnelles, établies sur la base de l'année 2021, s'élèvent à 47 180 € pour l'année 2022.

Le financement sollicité auprès de la région Nouvelle-Aquitaine représente 47 % des coûts du projet, soit 22 193 €.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à solliciter une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du PLIE (animation et coordination) pour l'année 2022.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à déposer le dossier auprès du service instructeur et à signer les conventions et avenants à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 08 mars 2022	<u>Affiché le :</u> 08 mars 2022